

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le mardi trois février, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Claude HUITEMA ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Charlotte FRÉLON ; Jean-Louis GUTIERRES ; Rachel JACQUET ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 09	Conseillers ayant donné pouvoir : néant Excusés : néant Absents : Jérôme LOUAULT ; Vincent LOUAULT
Date de convocation du Conseil Municipal : 27/01/2015	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Nicole AUVRAY et Charlotte FRÉLON ont été élues secrétaires de séance.

Le compte rendu du 13 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. REDEVANCE 2015 DUE PAR ORANGE CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES IMPLANTEES SUR LA COMMUNE DE PAULMY (DELIBERATION N° 04/2015)

Monsieur le Maire expose qu'en application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 art. R 20-53 alinéa 1.2.3, relatif aux droits de passage sur le domaine public routier, ORANGE est tenu de déclarer aux gestionnaires de voirie l'occupation qui est faite par ses infrastructures de télécommunication sur le domaine public routier dont ils ont la charge. En conséquence, la commune de PAULMY a la possibilité de facturer à ORANGE une redevance annuelle maximale pour l'année 2015.

Conformément au décret qui définit les modalités en matière tarifaire en son article R 20-52, les valeurs maximales des redevances pour l'année 2015 sont fixées à :

- Artère aérienne : 53,66 €/km,
- Artère en sous-sol : 40,25 €/km,
- Emprise au sol (cabine) : 26,83 €/m².

Sur la commune de PAULMY, les infrastructures de télécommunication sont réparties de la façon suivante :

- 7,944 km d'artères aériennes,
- 3,582 km d'artère en sous-sol,
- 1,1 m² d'emprise au sol.

Le montant annuel maximal de la redevance due par ORANGE sera donc de :

Type d'implantation	Situation au 31/12/2014	Tarifs plafonnés 2015	Montant
Km artère aérienne	7,944	53,66	426,28
Km artère en sous-sol	3,582	40,25	144,18
M ² d'emprise au sol	1,1	26,83	29,51
		TOTAL	599,96

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le montant annuel maximal de 599,96 euros pour la redevance due par ORANGE et de porter ce montant au budget 2015.

2. RESTAURATION DE LA CROIX DU CALVAIRE DES CARRIERES (DELIBERATION N° 05/2015)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de procéder à la restauration de la croix du calvaire des carrières. Le crucifix a été démonté et nettoyé par Laurent NONET. Pour pérenniser le remontage de l'ensemble, qui sera réalisé par la commune, un devis pour la fourniture d'un socle métallique a été fourni par Charly PINON de LIGUEIL pour un montant de 240 euros H.T., soit 280 euros T.T.C. La fourniture de la partie bois nécessite 0,320 m³ de chêne au prix unitaire de 12350,00 €/m³ soit un montant total 432,00 € H.T. et de 518,40 € T.T.C. La main-d'œuvre est offerte gracieusement par l'entreprise FRÉLON.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de restaurer la croix du calvaire des carrières,
- d'accepter le devis de deux cent quatre-vingt euros de Charly PINON,
- d'accepter le devis de cinq cent dix-huit euros et quarante centimes de l'entreprise FRÉLON,
- de porter ces montants au budget 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer les commandes relatives à cette opération de restauration.

3. APPROBATION DE LA GESTION DU S.I.T.S. (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du lochois) (DELIBERATION N° 06/2015)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Philippe AULIN, Président du S.I.T.S. du Lochois, que chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lochois, réaffirme son attachement à l'organisation et à la gestion réalisée par le S.I.T.S. du Lochois, ainsi que le maintien du service de proximité que représente le transport scolaire.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de rester vigilant à toute décision prise par l'autorité concédante qui pourrait remettre en question l'organisation actuelle du transport scolaire gérée par le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lochois

4. REMISE EN ETAT DE LA SIRENE MUNICIPALE (DELIBERATION N° 07/2015)

Monsieur le Maire expose que la sirène est démontée, en état de fonctionner sur le plan électrique ; les pavillons sont rouillés à l'extérieur : un électro zingage a été chiffré pour un montant de 250 euros ; il faut également prévoir un automate programmable, des câbles, un disjoncteur, un voyant, un bouton à clé, un boîtier électrique, le tout pour un montant estimatif de 300 euros.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les frais de réparation de la sirène municipale pour un montant total maximal de six cents euros qui sera porté au budget,
- autorise Monsieur le Maire à passer les commandes relatives à cette opération de remise en état pour un montant maximal de six cents euros.

5. DEMANDE D'AIDE POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE SCOLAIRE (DELIBERATION N° 08/2015)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du collègue Louis LEGER du Grand-Pressigny, sollicitant une aide pour les élèves domiciliés sur la commune de PAULMY dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne organisé pour les élèves de 3^{ème} et qui se déroulera du 17 au 22 mai 2015. Une élève est concernée : Mathilde FRÉLON.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder, comme les années précédentes, cinquante euros par élève,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à ce mandatement.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Information sur le reclassement indiciaire des salaires au 1^{er} janvier 2015 : ce reclassement ne concerne que Sylvie NAVARRO qui passe de l'indice 359 à l'indice 360.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 6.2. Information : comme il l'avait été évoqué lors du conseil municipal de décembre, Sylvie NAVARRO a été informée que son contrat ne sera pas reconduit au 1^{er} avril prochain.
- 6.3. Aménagements de canalisation des eaux de ruissellement sur la rue du Stade : Liliane PORCHER a demandé que l'aménagement qui avait été validé par le précédent conseil municipal (PV de conseil municipal du 02/11/2008 et 13/03/2012) et qui n'a jamais été réalisé soit programmé dans les prochains investissements de la commune. Les eaux de ruissèlement ne sont pas canalisées et inondent son terrain. Nicole AUVRAY est chargée d'inscrire ces travaux au programme voirie 2015 et de l'inclure à la consultation générale, en prenant soin de veiller à l'implantation des évacuations.
- 6.4. Information : une visite du logement communal est prévue le jeudi 05 février prochain avec des postulants à la location. Une prochaine visite devrait avoir lieu la semaine suivante.
- 6.5. Information : il y a actuellement environ une quarantaine de relevés de tombes déjà réalisés et environ une dizaine en cours de procédure. Aucun de ces emplacements disponibles n'est dégagé pour être libre à la vente de nouvelles concessions. Il est proposé de programmer ces travaux sur les 5 ans à venir, soit une dizaine de tombes par an. Une consultation sera lancée dans les prochaines semaines et ces travaux seront portés au budget pour un montant de 5000 euros par an sur les cinq prochaines années. Il est également proposé de profiter de ces travaux pour mettre à disposition un jardin du souvenir plus accueillant afin de répondre à la demande de certains administrés.
- 6.6. Assemblée générale de l'association des Minos le 14 février 2015 à 10h00 au centre de loisirs : Charlotte FRÉLON y assistera.
- 6.7. La commune organise une réunion des exploitants et propriétaires agricoles le mardi 24 février 2015 à 14h00 pour établir de manière exhaustive l'état des lieux des fossés et programmer les travaux éventuels qui seraient à la charge de la commune. M. Richard DECHARTE, président du syndicat des Terres Humides devrait être présent.
- 6.8. Information sur le reversement du produit des amendes de police : la répartition est faite par le Conseil Général. Le dossier de demande de subvention est à adresser pour le lundi 16 mars 2015. Lecture est faite des critères d'éligibilité, des critères de refus et de la présentation des dossiers.
- 6.9. Orientations budgétaires 2015 : en fonction des finances communales et des éventuelles subventions auxquelles nous pouvons prétendre, il sera proposé par ordre de priorité :
- a. voirie,
 - b. chemins communaux,
 - c. rénovation sirène,
 - d. assainissement salle des fêtes,
 - e. travaux au cimetière suite aux relevés de tombes,
 - f. aménagement bar salle des fêtes,
 - g. reprise équipements électriques salle des fêtes,
 - h. rafraichissement salles des mariages,
 - i. installation d'un écran au niveau du rideau de scène de la salle des fêtes,
 - j. remplacement du piano de cuisine salle des fêtes,
 - k. aménagement d'un espace couvert et ravalement du sous-bassement de la salle des fêtes,
 - l. balisage d'un circuit piétonnier entre les différents sites remarquables de PAULMY,
 - m. investissement d'une seconde chambre froide pour la salle des fêtes.

Ces investissements seront répartis selon leur importance et leur priorité sur les années à venir.

- 6.10. Date de prochaine réunion de conseil municipal : **lundi 16 mars à 20h30.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Récapitulatif des délibérations de séance :

Délibération n° 04/2015 : REDEVANCE 2015 DUE PAR ORANGE CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES IMPLANTÉES SUR LA COMMUNE DE PAULMY

Délibération n° 05/2015 : RESTAURATION DE LA CROIX DU CALVAIRE DES CARRIÈRES (DÉLIBÉRATION N° 05/2014)

Délibération n° 06/2015 : APPROBATION DE LA GESTION DU S.I.T.S. (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du lochois)

Délibération n° 07/2015 : REMISE EN ÉTAT DE LA SIRÈNE MUNICIPALE

Délibération n° 08/2015 : DEMANDE D'AIDE POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE SCOLAIRE

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÊLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Nicole AUVRAY, 1 ^{ère} adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	
Claude HUITEMA, 2 ^{ème} adjoint		Jérôme LOUAULT, conseiller	Absent
Elodie LETURGEON, 3 ^{ème} adjointe		Vincent LOUAULT, conseiller	Absent
Patrick DAUMAIS, conseiller		Angel TURQUOIS, conseiller	
Charlotte FRÊLON, conseillère			